

## **La direction des relations de travail de l'AQCPE remet-elle en question la collaboration dans les relations de travail?**

Historiquement, les relations de travail et la négociation dans le secteur de la petite enfance se font sous le signe de la collaboration. Nous comprenons qu'il y a une remise en question importante de cette façon de faire.

La direction des relations de travail de l'AQCPE semble vouloir transformer les négociations de ce secteur. On semble vouloir rompre la tradition de relations harmonieuses pour la remplacer par un cadre plus formel, plus juridique – un cadre de confrontation!!! Depuis la dernière ronde de négociation en 2006, nous avons travaillé à mettre en place un cadre régional de négociation. Nous avons d'abord invité chaque section à adhérer de façon volontaire à cette structure régionale. Notre projet prévoyait une division des matières où l'essentiel des sujets pécuniaires (monétaires) se discutait à une table de négociation nationale en présence du bailleur de fonds – c'est-à-dire le ministère de la Famille. Sur les autres sujets, nous avons prévu une division souple des sujets entre la table régionale et locale. La plupart des sujets normatifs devaient être traités à la table régionale. Cependant, quelques sujets, notamment en ce qui concerne l'organisation locale du travail, pouvaient être négociés localement, selon la volonté des parties. Nous n'avons pas voulu une approche trop astreignante. Nous souhaitons réussir une première négociation de ce type afin que la prochaine fois il y ait plus de travailleuses dans plus de sections qui voudront y participer. Notre vision est qu'il faut respecter et convaincre plutôt que d'imposer et contraindre.

Nous avons donc soumis notre proposition à la partie patronale. Nous avons échangé pendant près d'un an sur une structure de négociation souple avec une adhésion volontaire. Depuis peu, nous recevons des indications de la partie patronale démontrant qu'elle cherche un cadre beaucoup plus rigide! Elle cherche un cadre légaliste où les pourparlers ne peuvent être flexibles quant à la division des matières, où tous les résultats sont appliqués mur-à-mur sans distinction. C'est le monde à l'envers. Normalement, ce genre de discussion se fait dans un contexte où on ne peut avoir confiance que l'autre partie respectera sa parole – donc, le cadre légal devient inévitable. On semble vouloir laisser aux professionnels des relations de travail le soin de tracer le terrain de règlement ou de bataille selon le cas. Il faut d'ailleurs souligner que dans deux régions les discussions autour de la négociation régionale se déroulent bien tout à fait dans l'esprit de ce que nous proposons et qu'étrangement, les regroupements d'employeurs dans ces régions ne sont pas sous la gouverne de l'AQCPE. Nous sommes d'avis qu'il faut préserver l'esprit d'ouverture et de souplesse dans ce secteur. Nous sommes l'instigateur des changements proposés sur la forme des tables de négociation. Nous avons cherché à tirer profit de chaque palier afin d'obtenir le maximum de la mission des CPE. Notre objectif est de poursuivre sur la lancée des 30 dernières années et de continuer à entretenir des relations de travail basées sur le respect mutuel dans un cadre souple. Nous interpellons l'AQCPE de prendre une dernière période de réflexion avant de tenter de changer la façon de faire dans les CPE – une façon qui a fait ses preuves et qui est tout à fait collée sur la réalité CPE.

C'est certain que nous avons les ressources nécessaires pour livrer bataille dans un cadre plus formel – plus légaliste. Cependant, c'est de loin notre dernier choix.